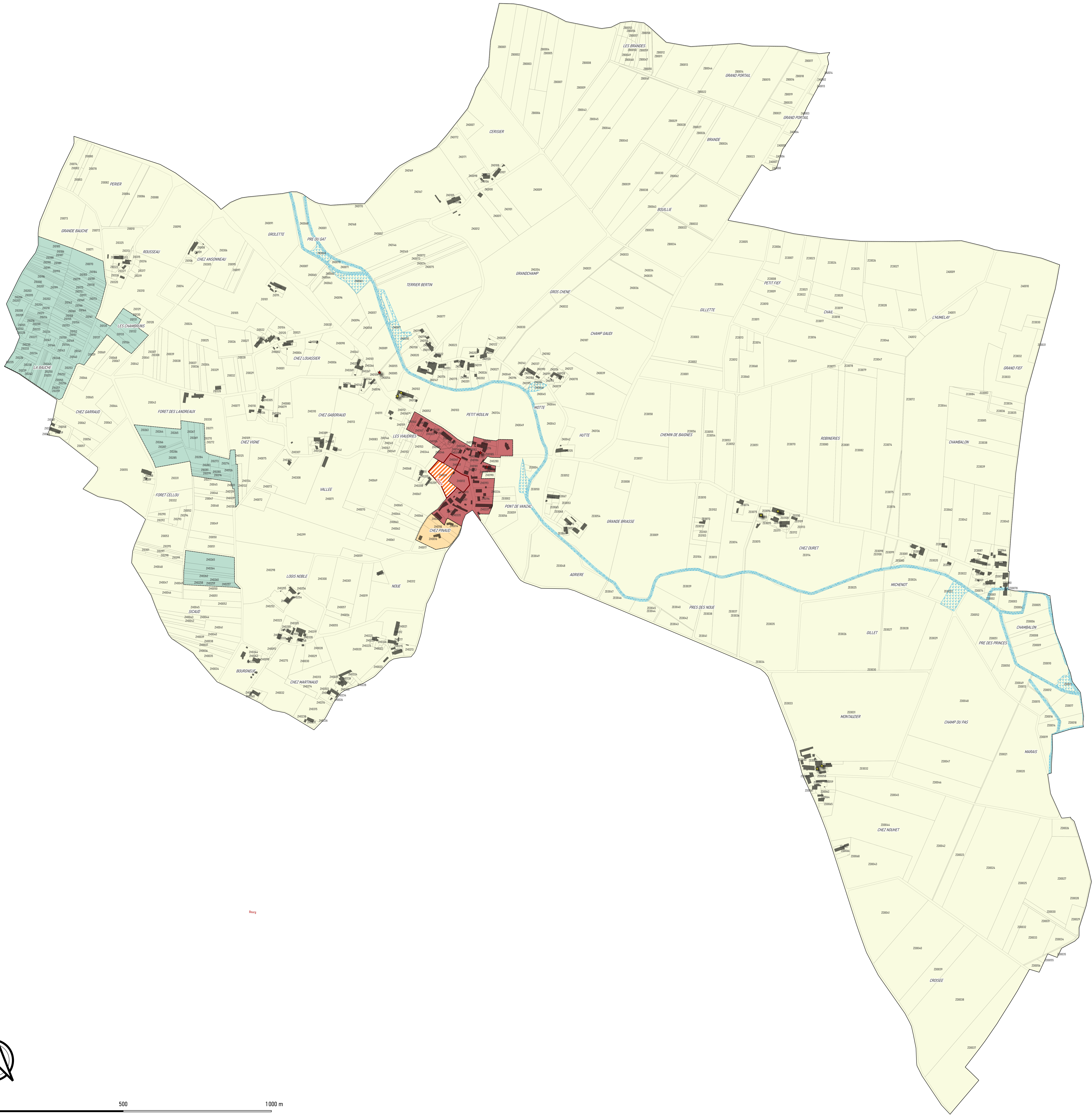


0 500 1000 m



Légende :

Fond de plan

Bâtiments

Cadastre – Vanzac

170458 – commune

170458 – lieu-dit

170458 – parcelle

Zones et secteurs

A : Zone agricole

AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

N : Zone naturelle

Ua : Centre-bourg et tissus anciens

Uc : Zone urbaine d'extension pavillonnaire

Prescriptions graphiques surfaciques

Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme

Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions graphiques ponctuelles

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de
Vanzac

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du
Conseil Municipal en date du 01 décembre 2025.
Fait à Vanzac,

Raphaël GEORGEON
Maire de la commune de Vanzac

Date d'arrêt

01/12/2025

Pièce du PLU

4.1